

Conditions Générales de Vente - Prestations de service

Article 1 - Désignation du Prestataire

SARL ARCHI RHAPSODIE

43 route de Creully

14610 CAIRON

RCS CAEN n°914 969 365

Tél : 07.88.92.83.93

Mail : contact@archirhapsodie.fr

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des relations entre la société ARCHI RHAPSODIE (« L'Architecte d'intérieur ») et le Client.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture de la prestation commandée par le Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées.

La signature du devis au recto vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la signature du devis.

Article 3 - Objet de la prestation

La prestation a pour but de répondre à un besoin de conseils, d'accompagnement, de réalisation d'un projet d'aménagement intérieur et/ou de décoration.

Le Client confie ainsi à l'Architecte d'intérieur une mission d'étude d'aménagement pour un projet d'aménagement intérieur et/ou de décoration, défini dans le devis au recto. La réalisation d'une étude d'aménagement a pour objectif de proposer au Client des suggestions d'aménagement et de décoration en fonction de ses attentes mais également des contraintes techniques du projet.

Cette étude d'aménagement se déroule comme suit :

- Visite sur le lieu du projet pour comprendre la demande du Client et ses attentes. Les cotes nécessaires à la réalisation du projet seront relevées par l'Architecte d'intérieur lors de cette visite.
- Dans un délai préalablement convenu avec le Client, l'Architecte d'intérieur établira tout ou partie des livrables suivants selon la prestation voulue par le Client :
 - × Plan de l'existant
 - × Plan de l'aménagement proposé.
 - × Planches tendances, matériaux et accessoires, permettant de définir l'ambiance et le fil conducteur du projet
 - × Perspectives colorisées pour aider le Client à se projeter dans le nouvel espace
 - × Shopping list indiquant les références et fournisseurs des produits et matériaux proposés dans le projet.
 - × Récapitulatif des travaux à effectuer, permettant au Client de déterminer un budget estimatif en lien avec des prestataires suggérés ou non par l'Architecte d'intérieur selon les demandes du Client

Article 4 – Devis préalable

L'étude d'aménagement commandée par le Client fera l'objet d'un devis préalable sur support écrit définissant le contenu des prestations souhaitées par le Client et leur coût TTC.

Le devis établi par l'Architecte d'intérieur sera valable pendant une durée de 30 jours.

En cas d'annulation de la prestation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la signature du devis, tel que défini à l'article 5 « Conditions de paiement » des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis à l'Architecte d'intérieur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 5 – Conditions de paiement

La prestation est facturée au temps passé estimé, sur la base d'un taux horaire ou journalier indiqué dans le devis.

Sauf dispositions particulières prévues sur le devis, un acompte correspondant à 30% du prix total de la prestation est exigé au jour de la signature du devis (ou dans les sept jours suivant cette signature s'il s'agit d'un contrat conclu hors établissement). Le solde sera appelé au moyen d'une facture émise à la remise des livrables.

Les déplacements dans un rayon de 50 km autour de CAEN (14000) sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué à 0,70€ TTC/kilomètre. Les frais de péage éventuels seront également facturés au Maître d'ouvrage, le cas échéant.

Les règlements devront s'effectuer par chèque à l'ordre de la société ARCHI RHAPSODIE ou par virement sur le compte bancaire de l'Architecte d'intérieur dont le RIB figure sur le devis, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de facturation.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard égales au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande majoré de cinq points seront appliquées sur le solde TTC des sommes restant dues, ces pénalités seront acquises à l'Architecte d'intérieur automatiquement et de plein droit, sans formalité ni mise en demeure préalable.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, l'Architecte d'intérieur se réserve le droit de suspendre ses prestations.

La résiliation du contrat pourra également intervenir 15 jours après réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse conformément à l'article 8 des présentes Conditions générales de vente.

Article 3 – Engagement du Client

Le Client s'engage à mettre à disposition de l'Architecte d'intérieur tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par le prestataire, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties.

Article 4 – Responsabilité

Dans le cadre de son obligation de moyens, l'Architecte d'intérieur s'oblige à tout mettre en œuvre pour exercer sa mission telle que définie dans le devis dans les meilleures conditions et conformément aux règles de l'art, à respecter les normes en vigueur.

L'Architecte d'intérieur informe régulièrement le Client de l'avancée de ses réalisations. L'Architecte d'intérieur s'engage à prévenir le Maître d'ouvrage en cas de détection de problème affectant la bonne exécution des prestations.

Les plans fournis au Maître d'ouvrage n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Aucune responsabilité de l'Architecte d'intérieur ne peut donc être engagée.

Article 7 – Modification du contrat – Imprévision – Force majeure

Toute modification de la mission au cours de l'exécution du contrat demandée par le Client emportera un réajustement du montant des honoraires à proportion des interventions qui s'avéreront nécessaires du fait de cette modification.

Conformément à l'article 1195 du code civil, si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

L'Architecte d'intérieur ne pourra être considéré comme défaillant dans l'exécution de ses obligations si cette défaillance est due à un événement imprévisible et irrésistible et

notamment dans toutes les circonstances définies ci-après : catastrophe naturelle, incendie, tremblement de terre, tempête, dégâts des eaux, grèves, défaillance du réseau d'électricité, blocage des réseaux de transport, de télécommunication, etc. La survenance d'un cas de force majeure entraînera la suspension des obligations de l'Architecte d'intérieur.

Article 8 – Résiliation

A défaut de règlement du Client dans les conditions prévues à l'article 5, l'Architecte d'intérieur pourra résilier le contrat de plein droit 15 jours après une mise en demeure restée sans effet, de se conformer à ses obligations. Cette mise en demeure est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et contient déclaration d'usage du bénéfice de la présente clause résolutoire.

Le Client peut décider de mettre fin au contrat pour un motif autre qu'une inexécution de l'Architecte d'intérieur par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 30 jours. Dans ce cas, l'Architecte d'intérieur aura droit au paiement des honoraires correspondant aux prestations exécutées et frais au jour de cette résiliation, au paiement des intérêts de retard éventuels et à une indemnité de résiliation égale à 10% de la partie des honoraires qui lui auraient été versés si sa mission n'avait pas été prématurément interrompue.

Si par suite de maladie grave, de décès ou toute autre cause sérieuse indépendante de la volonté de l'Architecte d'intérieur, ce dernier est dans l'impossibilité d'achever sa mission, le contrat est résilié. Le Client peut toutefois accepter la poursuite du contrat avec un autre prestataire qui lui aura été conseillé par l'Architecte d'intérieur.

Article 9 – Assurance

L'Architecte d'intérieur a souscrit auprès de la compagnie MIC INSURANCE COMPANY une assurance de responsabilité civile décennale, d'une part, une assurance de responsabilité civile professionnelle, d'autre part. Cette attestation d'assurance peut être fournie sur simple demande du Maître d'ouvrage.

Article 10 – Obligation précontractuelle d'information – Rétractation – Dispositions propres au maître d'ouvrage consommateur

Le Client consommateur reconnaît avoir eu communication avant la signature du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des dispositions du présent contrat ainsi que des informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-8 du Code de la consommation sur les caractéristiques essentielles du service, sur le prix des prestations, sur les modalités de paiement et d'exécution du contrat, sur les délais de réalisation de prestations, sur l'identité de l'Architecte d'intérieur, ses activités et ses coordonnées, sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties légales, sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, sur les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes, sur les moyens de paiement acceptés.

En cas de conclusion d'un contrat hors établissement au sens de l'article L. 221-1 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de l'Architecte d'intérieur sans avoir à justifier de motifs et sans avoir à payer de pénalités. Il doit alors notifier sa décision de rétractation selon le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous qu'il peut remplir et adresser par mail à contact@archirhapsodie.fr. ou par courrier à l'adresse postale suivante : Archi Rhapsodie, 43 route de Creully – 14610 CAIRON.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de la SARL ARCHI RHAPSODIE 43 route de Creully 14610 CAIRON
contact@archirhapsodie.fr
(* Rayez la mention inutile.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services suivante :
Commandée le :
Nom du (des) consommateur(s) :
Adresse du (des) consommateur(s) :
Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date :

Article 11 – Propriété intellectuelle

L'Architecte d'intérieur conserve la propriété pleine et entière des documents transmis lors d'une prestation et des images du projet réalisé. De ce fait, le Client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux. Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du Client, celui-ci s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents.

Le Client autorise l'Architecte d'intérieur pour la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation à des fins promotionnelles. L'Architecte d'intérieur pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par l'Architecte d'intérieur et non contractuelles.

L'Architecte d'intérieur s'engage à respecter l'anonymat du Maître d'ouvrage.

« Archi Rhapsodie » est une marque déposée et enregistrée auprès de l'INPI (Institut National de Propriété Industrielle) sous le n°4875133.

Article 12 – Protection des données personnelles

L'Architecte d'intérieur respecte la vie privée du Client et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille soient nécessaires au traitement de son projet et soient considérées comme des informations confidentielles. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'Architecte d'intérieur et sont indispensables au traitement de sa mission. Le Client consent au traitement de ses données personnelles aux fins indiquées, qui seront conservées et traitées de manière confidentielle et dans le respect des obligations énoncées dans la réglementation en vigueur en matière de protection des données et de caractère personnel.

La collecte des informations du Client est essentielle à l'exécution de la mission de l'Architecte d'intérieur. Le refus de consentir au traitement de ses données personnelles empêcherait l'exécution du contrat. L'accès aux données personnelles sera strictement limité à l'Architecte d'intérieur et à ses éventuels employés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles. Il peut en faire la demande par mail au responsable de traitement des données, Madame Cécile EUVRARD : contact@archirhapsodie.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Archi Rhapsodie, 43 route de Creully – 14610 CAIRON. En cas de réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 13 – Litiges

En cas de litige, le Client, s'il est un consommateur, peut saisir le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C) 49 Rue de Ponthieu, 75008 PARIS – mail : cm2c@cm2c.net.

Les litiges portant sur la formation, l'exécution et/ou l'interprétation du présent contrat devront être portés devant les juridictions de droit commun (Client consommateur), devant le Tribunal de commerce de CAEN (Client professionnel).